



Regards sur... la formation professionnelle BELGIQUE

L'enseignement et la formation professionnels en Belgique

La Belgique est un État fédéral composé de trois régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles-Capitale) et de trois communautés (Communauté flamande (BEFL), Communauté française (BEFR) et Communauté germanophone, BEDG). La multiplicité des autorités chargées de l'éducation et de la formation et la diversité des systèmes d'éducation et de formation n'empêchent pas une cohérence politique autour d'objectifs communs, tels que définis dans le *Programme national de réforme 2014*: réduire le taux de décrochage scolaire, accroître le taux de participation à la formation tout au long de la vie, développer l'accès aux qualifications et les valoriser, réduire les inégalités au sein de chaque région. À tous les niveaux, les politiques d'enseignement et de formation professionnels (EFP) associent étroitement les partenaires sociaux, conformément à la tradition de dialogue social.

Les systèmes d'EFP comprennent l'enseignement obligatoire, l'enseignement supérieur, les programmes d'éducation pour adultes, les programmes en alternance et la formation professionnelle organisée par les pouvoirs publics pour les demandeurs d'emploi, les salariés et les indépendants. L'organisation de ces systèmes est du ressort des instances compétentes des trois Communautés pour l'éducation et des trois Régions pour la formation professionnelle et l'emploi.

- L'enseignement obligatoire s'adresse aux élèves et étudiants âgés de 6 à 18 ans. L'EFP est destiné aux élèves à partir de 14 ans et se décline en deux filières: secondaire technique et secondaire professionnel. Les apprenants inscrits dans les programmes d'enseignement secondaire technique suivent une formation reconnue et/ou un enseignement technique avancé conduisant à un certificat d'enseignement secondaire supérieur. Les programmes d'enseignement secondaire professionnelle sont axés sur la pratique et préparent à l'entrée dans la vie active. Ces deux types de programmes donnent lieu à la délivrance d'un certificat de qualification (à l'issue de la 6^e année) ou d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur à l'issue d'une septième année dans la filière professionnelle.
- Les apprenants de 15 ans ou plus peuvent aussi opter pour des programmes à temps partiel, alternant travail et formation théorique, organisés soit par des établissements éducatifs, soit par des centres de formation dépendant de services publics. Dans les programmes organisés par les Centres d'éducation et de formation en alternance, les apprenants suivent des cours d'enseignement général et d'enseignement technique deux jours par semaine à l'école et travaillent en entreprise les trois autres jours.

Les programmes organisés par les services publics de formation concernent la formation en apprentissage et la formation à l'entrepreneuriat. Les opérateurs de ces programmes sont:

- SYNTRA Vlaanderen (*Vlaams Agentschap voor Ondernemersvorming*) en BEFL;
- IFAPME (Institut wallon de formation en alternance des indépendants et des petites et moyennes entreprises) en Wallonie;
- SFPME (Service formation pour les petites et moyennes entreprises) à Bruxelles;
- IAWM (*Institut für Aus- und Weiterbildung im Mittelstand und in kleinen und mittleren Unternehmen*) en BEDG.

Ces programmes permettent aux apprenants d'acquérir des savoirs génériques et professionnels et des compétences pratiques dans un centre de formation durant un jour ou un jour et demi par semaine. Le reste du temps ils suivent une formation en entreprise. Ce système vise à préparer des travailleurs qualifiés et des travailleurs indépendants. Les programmes de formation à l'entrepreneuriat sont ouverts aux plus de 18 ans.

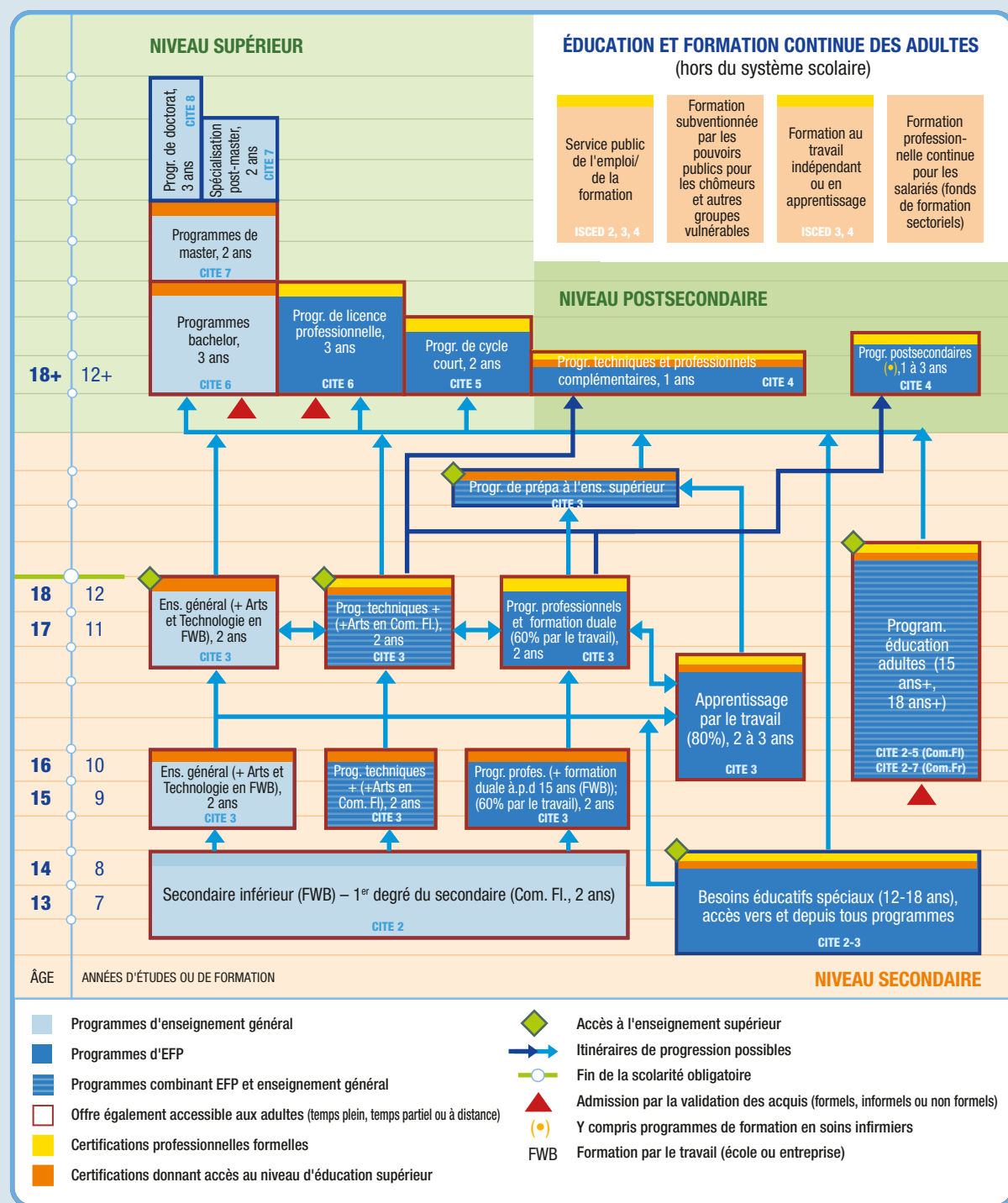
- À partir de 18 ans, les individus disposent d'un large choix de filières proposées par le système éducatif et par des prestataires d'EFP publics ou privés. Toutefois, les candidats à l'enseignement supérieur – professionnel, technique ou général – doivent être titulaires d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur. Ceux qui n'ont pas obtenu ce certificat peuvent suivre un programme d'éducation pour adultes conduisant à une certification de niveau secondaire, voire à une certification professionnelle supérieure dans certaines disciplines (en particulier au niveau bachelor en BEFR ou un diplôme supérieur de cycle court en BEFL).

La formation professionnelle organisée par les services publics de l'emploi et de la formation conduit à une certification partielle ou complète, ou porte sur des domaines spécifiques, comme l'apprentissage des langues. Elle est proposée par:

- le VBDA (*Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en beroepsopleiding*) en Flandre et à Bruxelles;
- le FOREM (Office wallon de l'emploi et de la formation) en Wallonie;
- Bruxelles Formation (Institut bruxellois de la formation professionnelle) à Bruxelles;
- l'ADG (*Arbeitsamt der DG*) en BEDG.

La formation est organisée par leurs propres services ou en partenariat avec des centres d'EFP publics ou privés, subventionnés ou non.

L'EFP dans les systèmes d'éducation et de formation en Belgique



Caractéristiques de l'EFP

La structure institutionnelle, impliquant Régions et Communautés linguistiques et leurs responsabilités politiques, influence largement l'organisation de l'EFP en Belgique; en voici les caractéristiques principales:

- un système éducatif constitué d'un ensemble de réseaux d'établissements scolaires (publics, privés, confessionnels et non confessionnels) tendant vers un objectif générique commun (défini en termes de niveaux minimaux à atteindre) et tenus de respecter des profils professionnels et des référentiels d'EFP communs, tout en jouissant d'une certaine autonomie. Cela se traduit par (et favorise) la liberté des choix éducatifs des apprenants et de leurs parents;
- la stratégie, les politiques et l'ensemble des mesures touchant à l'emploi et à l'EFP font l'objet de négociations avec les partenaires sociaux, qui conduisent à des accords interprofessionnels. Les partenaires sociaux participent directement, via des contrats-cadres, à l'organisation des programmes de formation en alternance et de formation professionnelle continue;
- en raison des différentes réalités socio-économiques régionales, la Flandre, la Wallonie, la Communauté germanophone et la région de Bruxelles-Capitale ont des objectifs et des priorités différents. Ces objectifs et priorités sont formalisés dans des déclarations gouvernementales concernant, par exemple, l'apprentissage des langues, les nouvelles technologies, l'emploi durable, la formation des jeunes ou l'adéquation entre compétences des actifs et besoins du marché du travail;

Afin de promouvoir la mobilité au sein des systèmes d'EFP, deux mesures ont été prises: l'instauration de dispositifs de validation des aptitudes et compétences, et l'élaboration de profils professionnels et de référentiels communs à l'usage de tous les prestataires d'EFP. La première mesure permet aux individus de faire valider et reconnaître leurs aptitudes et compétences, non formelles et informelles, acquises par l'expérience. La perméabilité entre systèmes d'EFP s'en voit renforcée, grâce à la souplesse que ces mesures permettent dans les choix de carrière et de parcours de formation.

Défis et réponses politiques

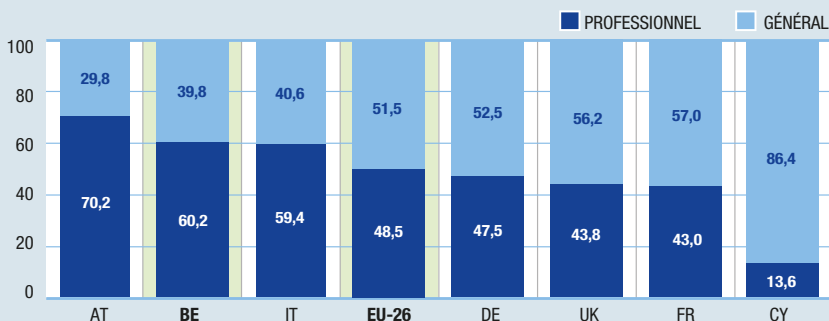
- Même si la participation à l'éducation s'est accrue au cours des vingt dernières années, le problème de la sortie précoce du système d'éducation et de formation demeure important, dès lors qu'il concerne 11% des effectifs au niveau national, et jusqu'à 20% à Bruxelles en 2013. Afin d'y remédier, des efforts permanents sont faits pour renforcer les liens entre éducation, marché du travail et formation professionnelle.
- Compte tenu des trois différentes langues d'enseignement, la maîtrise de la langue parlée à l'école ou en centre de formation demeure un enjeu majeur dans toutes les régions, notamment à Bruxelles, pour assurer une meilleure intégration des nouveaux arrivants.
- Le taux de participation à l'éducation et à la formation demeure faible. Des efforts ont été faits pour développer l'éducation des adultes, l'alphabetisation, l'apprentissage des langues et la formation aux nouvelles technologies. Des politiques sont également mises en œuvre non seulement pour inciter les entreprises à mieux remplir leur obligation de consacrer 1,9% de leur masse salariale aux programmes d'éducation et de formation tout au long de la vie, mais aussi pour renforcer les synergies entre le monde du travail et celui de l'éducation. Les travailleurs ont droit à un congé éducation payé de 120 heures/an. L'employeur ne peut le refuser et se voit partiellement remboursé des frais de salaire.
- La mobilité accrue de la population active est une priorité commune à toutes les régions. Des accords interrégionaux ont été conclus pour renforcer la mobilité interrégionale des travailleurs, la maîtrise des langues nationales et la complémentarité entre les divers services publics régionaux de l'emploi.
- Le chômage des jeunes est une préoccupation majeure des autorités belges. Alors que la Communauté germanophone pratique depuis longtemps et avec succès l'alternance, désormais toutes les autres régions et communautés investissent dans cette mesure pour tenter d'apporter une réponse à l'inactivité parmi les jeunes.



BELGIQUE

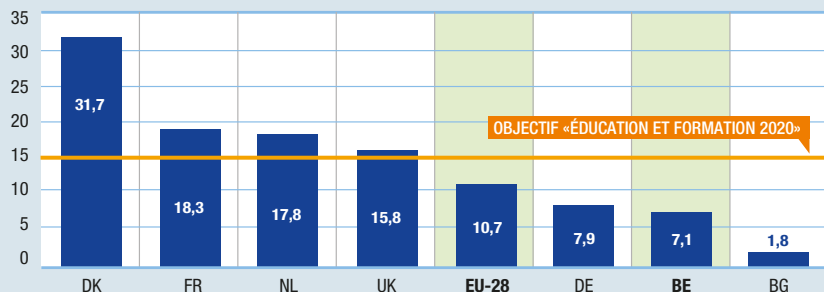
L'éducation et la formation en chiffres

Apprenants du secondaire supérieur (CITE 2011, niveau 3) général et professionnel
Proportion de l'ensemble des effectifs du secondaire supérieur (2013, %)



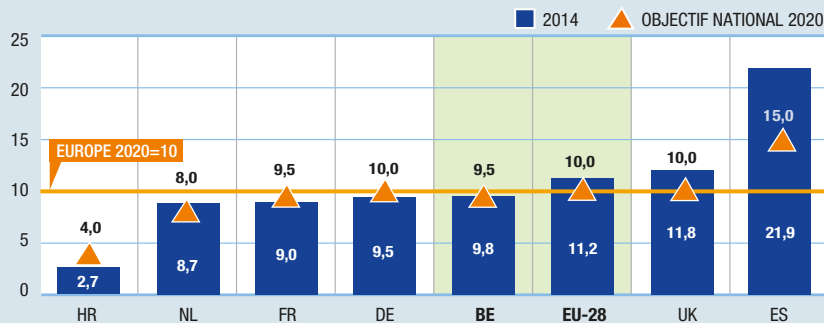
NB: 48,5 % est la moyenne pondérée provisoire de l'UE pour 2013, calculée à partir des données disponibles par pays (26 pays).
Source: calculs du Cedefop, fondés sur Eurostat, collecte de données UOE sur les systèmes d'éducation; données extraites le 22.7.2015.

Éducation et formation tout au long de la vie
Participation à l'éducation et à la formation de la population âgée de 25-64 ans au cours des quatre semaines précédant l'enquête (2014, %)



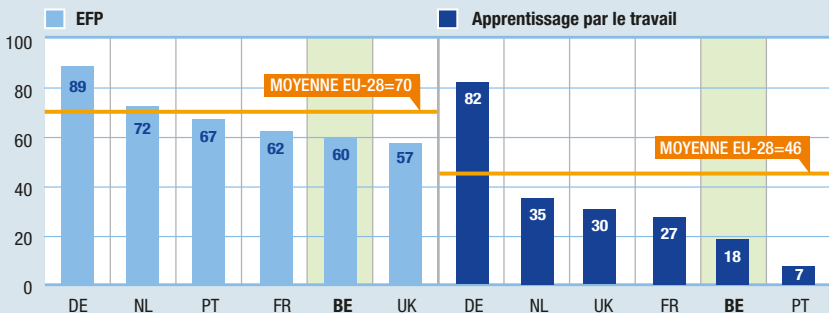
Source: Eurostat, enquête sur les forces de travail; données extraites le 22.7.2015.

«Décrochage» dans le système d'éducation et de formation
«Décrochage» du système d'éducation et de formation (2014, %)



NB: Rupture des séries chronologiques dans tous les pays; HR: fiabilité faible; DE, NL et ES: définition différente de l'objectif national.
Source: Eurostat, enquête sur les forces de travail; données extraites le 22.7.2015.

Actifs occupés (24-65 ans) ayant un niveau d'éducation moyen (CITE 3-4) titulaires d'une certification professionnelle et dont le niveau d'éducation le plus élevé comportait une formation en milieu de travail (2014, %)



NB: EFP: les répondants à l'enquête ont décrit leur certification la plus élevée comme «professionnelle»; Apprentissage par le travail: la formation comportait un apprentissage en milieu professionnel (par ex. formation en apprentissage, stage pratique ou autre forme de formation par le travail).
Source: enquête du Cedefop sur les compétences et les emplois, 2014.



Pour en savoir plus

- Cedefop ReferNet Belgium (2015). *VET in Europe: country report Belgium*. http://libserver.cedefop.europa.eu/vetelib/2014/2014_CR_BE.pdf
- Eurydice (2015). Belgium (Flemish community): overview. In: European Commission (ed.). *Eurypedia*. <https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/Belgium-Flemish-Community:overview>
- Eurydice (2015). Belgium (French community): overview. In: European Commission (ed.). *Eurypedia*. <https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/Belgium-French-Community:overview>
- Eurydice (2015). Belgium (German-speaking community): overview. In: European Commission (ed.). *Eurypedia*. <https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/Belgium-German-speaking-Community:overview>

www.refernet.be		Site web national de ReferNet Belgique
www.onderwijs.vlaanderen.be (BEFL) www.enseignement.be (BEFR) www.bildungsserver.be (BEDG)		Ministères de l'éducation
www.leforem.be www.ifapme.be		<i>Wallonie (BEFR)</i> Service public de l'emploi et de la formation Service public de formation pour l'apprentissage et l'entrepreneuriat
www.actiris.be www.bruxellesformation.be www.vdab.be		<i>Région de Bruxelles-Capitale (BEFR, BEFL)</i> Service public de l'emploi Services de formation professionnelle pour les apprenants francophones ou néerlandophones
www.cocof.be/sfpme www.syntravlaanderen.be		Service public de formation pour l'apprentissage et l'entrepreneuriat pour les apprenants francophones ou néerlandophones
www.vdab.be www.syntravlaanderen.be		<i>Flandre (BEFL)</i> Service public de l'emploi et de la formation Service public de formation pour l'apprentissage et l'entrepreneuriat
www.adg.be www.iawm.be		<i>Communauté germanophone (BEDG)</i> Service public de l'emploi et de la formation Service public de formation pour l'apprentissage et l'entrepreneuriat

La présente description s'appuie sur les informations fournies par ReferNet Belgique.

**CEDEFOP**Centre européen pour le développement
de la formation professionnelle

Europe 123, 570 01 Thessaloniki (Pylea), GRÈCE
PO Box 22427, 551 02 Thessaloniki, GRÈCE
Tél. +30 2310490111, Fax +30 2310490020, E-mail: info@cedefop.europa.eu

© Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), 2015
Tous droits réservés.

www.cedefop.europa.eu

Office des publications

978-92-896-1986-8



9 789289 619868